

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Du 29 janvier 2010

L'an deux mil dix, le vingt neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, DESROQUES Fabienne, BRETECHE Christine, LE TOUCHE Henri, DOUAUD-RICORDEL Alice, DORNER Yoann, FOUQUET Gaëdic , NEVOUX Catherine.

Absents excusés : SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire (procuration COULON H.), VIAUD Cédric.

Madame DESROQUES Fabienne a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2009.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

REVERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « Le Sillon des Mots » POUR L'ANIMATION 2009
--

Une délibération est nécessaire pour reverser à l'association « Le Sillon des Mots » la subvention reçue du Conseil Général pour l'animation 2009.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reverser la subvention à l'association « Le Sillon des Mots ».

AVIS A DONNER SUR LA REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal le projet du schéma départemental suite à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Cette loi fixe comme principe général que les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma en participant à l'accueil des gens du voyage et en précisant la capacité des aires permanentes d'accueil, et que les autres communes gardent une obligation d'accueil en permettant la halte de passage.

Ce document est révisable tous les 6 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à la majorité, avec 2 abstentions.

TRANSFERT DE COMPETENCE « ETUDE POUR LA REALISATION DES PLANS DE DESHERBAGE COMMUNAUX » VERS LA C.C.L.S.

RAPPEL

Les enjeux de préservation et de gestion en matière de qualité des milieux, de qualité des eaux, de prévention des inondations et d'alimentation en eau, sont inscrits dans le Projet de Territoire de la Communauté de Communes.

Par délibération du 2 juillet 2009, la Communauté de Communes a décidé de prendre la compétence « Inventaires des zones humides et des cours d'eau » avec l'objectif d'améliorer la connaissance des Zones Humides pour préserver les fonctionnalités et le patrimoine biologique. Le 17 août 2009, elle a fait connaître au SMAHBB sa demande d'inscription au programme du Contrat Régional de Bassin versant (CRBV) pour la réalisation des inventaires de zones humides et des cours d'eau.

Chaque commune a également pris la délibération de transfert de compétence concordante et l'arrêté préfectoral est en attente.

SITUATION

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire Estuaire élaboré au sein de la Commission Locale de l'Eau, fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de gérer de manière équilibrée et durable la ressource en eau et ce dans le respect de la directive cadre sur l'eau qui vise le bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015.

Les prescriptions «Qualité du Milieu » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire Estuaire obligent les collectivités à :

- réaliser un plan de désherbage dans un délai de 2 ans après l'approbation du SAGE (2009)
- transmettre annuellement une synthèse de l'enregistrement de leurs pratiques de traitement des phytosanitaires à la Commission Locale de l'Eau (CLE).
- diviser par 4 l'usage de produits phytosanitaires 2 ans après l'adoption du plan de désherbage. La Commission Locale de l'Eau (CLE) précise par ailleurs que les démarches devront être conformes aux méthodologies développées par la CREPEPP (Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires).

L'avancement de cette étude est différent selon les communes :

- Études terminées ou en cours : pour 2 communes (Campbon, Savenay)
- Études non démarrées : pour 6 communes (Bouée, La Chapelle-Launay, Lavau sur Loire, Malville, Prinquiau, Quilly)

Une action mutualisée pour la réalisation de ces plans de désherbage au niveau de la Communauté de Communes permettrait :

- de s'assurer que les méthodologies employées sont conformes aux prescriptions de la CLE
- d'identifier une seule personne morale référente qui piloterait la démarche et accompagnerait les communes de manière coordonnée (même méthode, analyse des documents...)
- d'aboutir à un gain financier

La démarche envisagée consiste à transférer à la Communauté de Communes la compétence « Etude pour la réalisation des plans de désherbage communaux ». Une délibération dans ce

sens a été prise par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 novembre 2009. Il convient que chaque commune prenne à présent la délibération de transfert concordante.

METHODOLOGIE

La Communauté de Communes s'appuiera sur le guide méthodologique et les documents de travail élaborés par la CREPEPP (Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires) : cahier des charges, base de données...

La Communauté de Communes réaliserait, par le biais d'un marché public, une étude qui consisterait à définir pour chaque commune :

- un audit des pratiques sur l'utilisation des phytosanitaires et les méthodes de désherbage employées;
- la définition d'un projet d'entretien pour fixer des objectifs d'entretien pour chacun des secteurs (enherbement non toléré, enherbement toléré mais contrôlé, enherbement favorisé *etc.*);
- la préconisation de méthodes et de matériels pour atteindre les objectifs du SAGE;
- une cartographie des secteurs prenant en compte l'objectif à atteindre et les techniques à utiliser.

L'étude devrait apporter des solutions concrètes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (techniques alternatives, communication, formation agents, achat matériel alternatif...)

Cette étude prendrait en compte l'état d'avancement de la démarche selon les communes.

- pour les communes ayant déjà réalisé un plan de désherbage de plus de 2 ans ou en cours de réalisation : le bureau d'études vérifierait l'adéquation de la méthode utilisée avec les préconisations de la CREPEPP (Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires) pour que ce plan réponde aux objectifs du SAGE et soit approuvé par la CLE. Le cas échéant, il préconiserait les éléments complémentaires nécessaires (en méthode, en communication, en formation *etc.*).

Il n'y aurait pas d'intervention du bureau d'études dans les communes qui aurait déjà fait valider leur plan de désherbage par la CLE.

- pour les communes n'ayant pas débuté le plan de désherbage: le bureau d'études réaliserait l'intégralité de l'étude.

Cette étude devra également aboutir à des préconisations pour une mutualisation entre les communes

FINANCEMENT

Un Contrat Régional de Bassin Versant doit être signé en 2010 entre le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de Brivet Brière et le Conseil Régional pour compléter le Contrat Restauration Entretien (CREZH) porté par ce syndicat (SMAHBB).

Ce contrat prévoit des financements sur les projets de réduction d'utilisation des phytosanitaires comme la réalisation des plans de désherbage. La Région s'appuie sur une structure référente et la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le SMAHBB a été désigné comme structure coordinatrice, « chef de file » pour la mise en œuvre de ces contrats. Le SMAHBB assurera donc un rôle d'animation et de relais entre les différents maîtres d'ouvrage et la Région Pays de la Loire.

CONCLUSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 7 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, de transférer à la Communauté de Communes Loire & Sillon la compétence «Étude pour la réalisation des plans de désherbage communaux » et sollicite Monsieur le Préfet l'arrêté correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

1. Prix des terrains du lotissement « Les Epinettes » : Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de baisser les prix des lots 8 à 12 de 15%, à savoir :
 - lot n° 8 : 52 700.00 €T.T.C.
 - lot n° 9 : 50 150.00 €T.T.C.
 - lot n° 10 : 51 000.00 €T.T.C.
 - lot n° 11 : 55 250.00 €T.T.C.
 - lot n° 12 : 53 550.00 €T.T.C.
2. Elections Régionales des 14 et 21 mars 2010 : Monsieur le Maire propose aux conseillers présents de se positionner sur le tableau des permanences pour les prochaines élections.
3. Courrier de la Préfecture à propos du P.L.U. : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des remarques du contrôle de légalité de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, au service Aménagement Durable / Littoral et Forêt, remarques susceptibles d'affecter la légalité du document. Le courrier valant recours gracieux, une réunion entre les services de la préfecture et la municipalité est envisagée.
4. SICALA : arrêté préfectoral arrêtant les comptes du SICALE après apurement des dettes du Conseil Général et de l'Etablissement Public Loire. La clôture des comptes présentant un résultat excédentaire, celui-ci est réparti entre les communes contributrices au prorata de leur population en application de l'article 21 des statuts du syndicat. La part pour la commune revient à 66,53 €
5. Locatifs sociaux : la recherche des futurs locataires est en cours. La Nantaise d'Habitation effectue une commission d'attribution chaque semaine. Une première famille pourrait arriver courant février.
6. Ecole : grève du 21 janvier 2010 : une enseignante a fait grève et aucun enfant n'a eu besoin d'être accueilli. La procédure d'information auprès des parents (enfant présent, cantine...) va être revue.
7. SYDELA : cet organisme nous propose un diagnostic des installations d'éclairage public des communes avec un cofinancement de 80% du montant H.T. par le SYDELA et l'ADEME. L'objectif est de réunir les conditions pour mettre en place une solution de pilotage de la maintenance des installations et de s'engager dans une démarche d'amélioration des performances.
8. LILA A LA DEMANDE – bilan 2009 : Les inscrits sont les habitants de Loire & Sillon et de Cœur d'Estuaire. En 2009, ce service compte 555 inscrits, contre 442 en 2008, soit une évolution d'environ 25.5%. 1012 déplacements ont été réalisés en 2009, contre 806 en 2008, soit une augmentation d'environ 20.5 %. La moyenne des déplacements par mois en 2008 a été

de 67, contre 84 en 2009. Il sont majoritairement réalisés le mercredi après-midi (33%) et le vendredi matin (27%).

En 2010, l'évolution ira vers :

- plus de jours de services (lundi après-midi et mardi matin),
 - un service moins cher (2 € un aller ou un retour simple contre 4 € aujourd'hui),
 - plus de destinations desservies (Hôpital de Saint-Nazaire, Polyclinique de Saint-Herblain, CHU Nord Laënnec).
9. Des bacs de tri ont été installés dans tous les lieux publics de la commune par la C.C.L.S., pour un « tri exemplaire » afin de sensibiliser tous les acteurs de la vie communale (agents municipaux, habitants loueurs de salle, etc...).
10. Gare Multimodale Loire et Sillon : des travaux d'aménagement du parking sont prévus du mardi 2 au samedi 20 février 2010. Des perturbations sont à prévoir.
11. Samedi 6 février : goûter costumé suivi d'une soirée dansante.
12. Après discussion, les élus ont décidé de reconduire le repas du personnel et des élus dans la 2^{ème} quinzaine de mars 2010. Monsieur Yoann DORNER est chargé de l'organiser.

Fin à 22h55.